



الجمهورية الجزائرية
الديمقراطية الشعبية

الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية، قوانين، ومراسيم
قرارات وآراء، مقررات، منشور، إعلانات وبلاعات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS
ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW. JORADP. DZ Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE Tél : 021.54.35.06 à 09 021.65.64.63 Fax : 021.54.35.12 C.C.P. 3200-50 ALGER TELEX : 65 180 IMPOF DZ BADR: 060.300.0007 68/KG ETRANGER: (Compte devises) BADR: 060.320.0600 12
	1 An	1 An	
Edition originale.....	1070,00 D.A	2675,00 D.A	
Edition originale et sa traduction.....	2140,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	

Edition originale, le numéro : 13,50 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 27,00 dinars.

Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.

Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE**DECRETS**

- Décret présidentiel n° 15-144 du 19 Chaâbane 1436 correspondant au 7 juin 2015 autorisant la souscription de l'Algérie à la dix-septième reconstitution des ressources de l'Association Internationale de Développement..... 4
- Décret présidentiel n° 15-145 du 19 Chaâbane 1436 correspondant au 7 juin 2015 portant approbation de l'avenant n° 3 au contrat du 16 avril 2000 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé «Rhourde El Rouni» (bloc : 401 c) conclu à Alger, le 17 décembre 2014 entre la société nationale SONATRACH-S.P.A et les sociétés «Hess (Rhourde El Rouni) Limited », «Petronas Carigali Overseas SDN, BHD» et «CEPSA (Rhourde El Rouni) Limited»..... 4
- Décret présidentiel n° 15-146 du 19 Chaâbane 1436 correspondant au 7 juin 2015 portant approbation de l'avenant n° 3 au contrat du 10 juillet 2002 pour la recherche, l'appréciation et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé «Timimoun» (blocs : 325 a et 329) conclu à Alger, le 22 décembre 2014 entre la société nationale SONATRACH-S.P.A et les sociétés «Total E et P Algérie» et la société « COMPANIA ESPANOLA DE PETROLEOS, S.A.U (CEPSA) »..... 5
- Décret présidentiel n° 15-147 du 19 Chaâbane 1436 correspondant au 7 juin 2015 portant approbation de l'avenant n° 6 au contrat du 25 mai 1992 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures liquides sur le périmètre dénommé «Rhourde Yacoub» (bloc : 406 a) conclu à Alger, le 22 décembre 2014 entre la société nationale SONATRACH-S.P.A et la société « COMPANIA ESPANOLA DE PETROLEOS, S.A.U (CEPSA) »..... 5
- Décret présidentiel n° 15-148 du 19 Chaâbane 1436 correspondant au 7 juin 2015 portant approbation de l'avenant n° 1 au contrat du 31 mars 2011 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé «Rhourde El Rouni II» (blocs : 401 a et 403 f) conclu à Alger, le 12 janvier 2015 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT), la société nationale « SONATRACH-S.P.A » et la société « COMPANIA ESPANOLA DE PETROLEOS, S.A.U (CEPSA) »..... 6

DECISIONS INDIVIDUELLES

- Décret présidentiel du 6 Chaâbane 1436 correspondant au 25 mai 2015 portant changement de nom..... 7

ARRETES, DECISIONS ET AVIS**MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES LOCALES**

- Arrêté du 30 Moharram 1436 correspondant au 23 novembre 2014 fixant la liste nationale des personnes habilitées à effectuer l'enquête préalable en vue de l'affirmation de l'utilité publique dans le cadre des opérations d'expropriation pour cause d'utilité publique au titre de l'année 2015..... 13

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

- Arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 25 Joumada El Oula 1434 correspondant au 7 avril 2013 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Naâma..... 27
- Arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 25 Joumada El Oula 1434 correspondant au 7 avril 2013 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Blida..... 27
- Arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 25 Joumada El Oula 1434 correspondant au 7 avril 2013 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Adrar..... 27

SOMMAIRE (suite)

Arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 25 Joumada El Oula 1434 correspondant au 7 avril 2013 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Illizi.....	28
Arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 25 Joumada El Oula 1434 correspondant au 7 avril 2013 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Sidi Bel Abbès.....	28
Arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 25 Joumada El Oula 1434 correspondant au 7 avril 2013 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Tindouf.....	28
Arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 25 Joumada El Oula 1434 correspondant au 7 avril 2013 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Khenchela.....	29
Arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 25 Joumada El Oula 1434 correspondant au 7 avril 2013 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Djelfa.....	29
Arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 25 Joumada El Oula 1434 correspondant au 7 avril 2013 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Jijel.....	29
Arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 25 Joumada El Oula 1434 correspondant au 7 avril 2013 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Biskra.....	30
Arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 25 Joumada El Oula 1434 correspondant au 7 avril 2013 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'El Bayadh.....	30

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE

Arrêté interministériel du 24 Rajab 1436 correspondant au 13 mai 2015 complétant la liste des spécialités pour le recrutement et la promotion dans certains corps techniques spécifiques de l'administration chargée de l'habitat et de l'urbanisme.....	30
Arrêté interministériel du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015 fixant la liste des projets qui peuvent faire l'objet d'une consultation sélective dans le cadre des études et réalisation ou réalisation de cités d'habitat intégrées.....	32
Arrêté du 29 Joumada Ethania 1436 correspondant au 19 avril 2015 modifiant l'arrêté du 30 Chaoual 1434 correspondant au 9 juillet 2013 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse nationale du logement (CNL).....	32

DECRETS

Décret présidentiel n° 15-144 du 19 Chaâbane 1436 correspondant au 7 juin 2015 autorisant la souscription de l'Algérie à la dix-septième reconstitution des ressources de l'Association Internationale de Développement.

— — — —

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77 (3 et 8) et 125 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 63-320 du 31 août 1963 autorisant l'adhésion de la République algérienne démocratique et populaire à des accords internationaux, notamment son article 3 ;

Vu la loi n° 82-14 du 30 décembre 1982 portant loi de finances pour 1983, notamment son article 26 ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances, notamment son article 24 ;

Vu la loi n° 90-21 du 15 août 1990, modifiée et complétée, relative à la comptabilité publique ;

Vu la loi n° 13-08 du 27 Safar 1435 correspondant au 30 décembre 2013 portant loi de finances pour 2014 ;

Vu les statuts de l'Association Internationale de Développement, article III, section 1, paragraphe C ;

Vu la résolution n° 234 approuvée par le Conseil des gouverneurs de l'Association Internationale de Développement en date du 5 mai 2014 relative à l'augmentation des ressources de cette institution dans le cadre de la 17ème reconstitution de ses ressources ;

Décète :

Article 1er. — Est autorisée la souscription de la République algérienne démocratique et populaire à la dix-septième reconstitution des ressources de l'Association Internationale de Développement.

Art. 2. — Le versement de la souscription, susvisée, est opéré sur les fonds du Trésor public, dans les formes arrêtées par la résolution n° 234 approuvée en date du 5 mai 2014, susvisée.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 19 Chaâbane 1436 correspondant au 7 juin 2015.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

Décret présidentiel n° 15-145 du 19 Chaâbane 1436 correspondant au 7 juin 2015 portant approbation de l'avenant n° 3 au contrat du 16 avril 2000 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé «Rhourde El Rouni» (bloc : 401 c) conclu à Alger, le 17 décembre 2014 entre la société nationale « SONATRACH-S.P.A » et les sociétés «Hess (Rhourde El Rouni) Limited », «Petronas Carigali Overseas SDN, BHD» et «CEPSA (Rhourde El Rouni) Limited».

— — — —

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre de l'énergie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-8° et 125 (alinéa 1 er) ;

Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, portant loi domaniale ;

Vu la loi n° 05-07 du 19 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 28 avril 2005, modifiée et complétée, relative aux hydrocarbures, notamment son article 30 ;

Vu le décret présidentiel n° 95-102 du 8 Dhou El Kaada 1415 correspondant au 8 avril 1995 portant création du conseil national de l'énergie ;

Vu le décret présidentiel n° 98-48 du 14 Chaoual 1418 correspondant au 11 février 1998, modifié et complété, portant statuts de la société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures «SONATRACH» ;

Vu le décret présidentiel n° 07-74 du 11 Safar 1428 correspondant au 1er mars 2007 portant approbation de contrats pour l'exploitation d'hydrocarbures, conclus à Alger le 18 mars 2006 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et SONATRACH- S.P.A ;

Vu le décret présidentiel n° 15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 07-266 du 27 Chaâbane 1428 correspondant au 9 septembre 2007 fixant les attributions du ministre de l'énergie et des mines ;

Vu l'avenant n° 3 au contrat du 16 avril 2000 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé «Rhourde El Rouni» (bloc. 401 c) conclu à Alger, le 17 décembre 2014 entre la société nationale « SONATRACH-S.P.A » et les sociétés «Hess (Rhourde El Rouni) Limited», «Petronas Carigali Overseas SDN,BHD» et «CEPSA (Rhourde El Rouni) Limited » ;

Le Conseil des ministres entendu ;

Décète :

Article 1er. — Est approuvé et sera exécuté, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, l'avenant n° 3 au contrat du 16 avril 2000 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé «Rhourde El Rouni» (blocs : 401 c) conclu à Alger, le 17 décembre 2014 entre la société nationale « SONATRACH-S.P.A » et les sociétés « Hess (Rhourde El Rouni) Limited», « Petronas Carigali Overseas SDN,BHD » et « CEPSA (Rhourde El Rouni) Limited ».

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 19 Chaâbane 1436 correspondant au 7 juin 2015.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

Décret présidentiel n° 15-146 du 19 Chaâbane 1436 correspondant au 7 juin 2015 portant approbation de l'avenant n° 3 au contrat du 10 juillet 2002 pour la recherche, l'appréciation et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Timimoun » (blocs : 325 a et 329) conclu à Alger, le 22 décembre 2014 entre la société nationale « SONATRACH-S.P.A » et les sociétés « Total E et P Algérie » et la société « COMPANIA ESPANOLA DE PETROLEOS, S.A.U (CEPSA) ».

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre de l'énergie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-8° et 125 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, portant loi domaniale ;

Vu la loi n° 05-07 du 19 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 28 avril 2005, modifiée et complétée, relative aux hydrocarbures, notamment son article 30 ;

Vu le décret présidentiel n° 95-102 du 8 Dhou El Kaada 1415 correspondant au 8 avril 1995 portant création du conseil national de l'énergie ;

Vu le décret présidentiel n° 98-48 du 14 Chaoual 1418 correspondant au 11 février 1998, modifié et complété, portant statuts de la société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures, «SONATRACH» ;

Vu le décret présidentiel n° 07-73 du 11 Safar 1428 correspondant au 1er mars 2007 portant approbation des contrats pour la recherche et l'exploitation d'hydrocarbures, conclus à Alger le 18 mars 2006 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et SONATRACH-SPA ;

Vu le décret présidentiel n° 15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 07-266 du 27 Chaâbane 1428 correspondant au 9 septembre 2007 fixant les attributions du ministre de l'énergie et des mines ;

Vu l'avenant n° 3 au contrat du 10 juillet 2002 pour la recherche, l'appréciation et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé «Timimoun» (blocs : 325 a et 329) conclu à Alger, le 22 décembre 2014 entre la société nationale « SONATRACH-S.P.A » et les sociétés «Total E et P Algérie» et «COMPANIA ESPANOLA DE PETROLEOS, S.A.U (CEPSA)».

Le Conseil des ministres entendu ;

Décète :

Article 1er. — Est approuvé et sera exécuté, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, l'avenant n° 3 au contrat du 10 juillet 2002 pour la recherche, l'appréciation et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé «Timimoun» (blocs : 325 a et 329) conclu à Alger, le 22 décembre 2014 entre la société nationale SONATRACH-S.P.A et les sociétés «Total E et P Algérie» et «COMPANIA ESPANOLA DE PETROLEOS, S.A.U (CEPSA)».

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 19 Chaâbane 1436 correspondant au 7 juin 2015.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

Décret présidentiel n° 15-147 du 19 Chaâbane 1436 correspondant au 7 juin 2015 portant approbation de l'avenant n° 6 au contrat du 25 mai 1992 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures liquides sur le périmètre dénommé «Rhourde Yacoub» (bloc : 406 a) conclu à Alger, le 22 décembre 2014 entre la société nationale « SONATRACH-S.P.A » et la société « COMPANIA ESPANOLA DE PETROLEOS, S.A.U (CEPSA) ».

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre de l'énergie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-8° et 125 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, portant loi domaniale ;

Vu la loi n° 05-07 du 19 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 28 avril 2005, modifiée et complétée, relative aux hydrocarbures, notamment son article 30 ;

Vu le décret présidentiel n° 95-102 du 8 Dhou El Kaada 1415 correspondant au 8 avril 1995 portant création du conseil national de l'énergie ;

Vu le décret présidentiel n° 98-48 du 14 Chaoual 1418 correspondant au 11 février 1998, modifié et complété, portant statuts de la société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures «SONATRACH» ;

Vu le décret présidentiel n° 07-74 du 11 Safar 1428 correspondant au 1er mars 2007 portant approbation de contrats pour l'exploitation d'hydrocarbures, conclus à Alger le 18 mars 2006 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) et SONATRACH- SPA;

Vu le décret présidentiel n° 15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 07-266 du 27 Chaâbane 1428 correspondant au 9 septembre 2007 fixant les attributions du ministre de l'énergie et des mines ;

Vu l'avenant n° 6 au contrat du 25 mai 1992 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures liquides sur le périmètre dénommé «Rhourde Yacoub» (bloc : 406 a) conclu à Alger, le 22 décembre 2014 entre la société nationale « SONATRACH-SPA » et la société « COMPANIA ESPANOLA DE PETROLEOS, S.A.U (CEPSA) ».

Le Conseil des ministres entendu;

Décrète :

Article 1er. — Est approuvé et sera exécuté, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, l'avenant n° 6 au contrat du 25 mai 1992 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures liquides sur le périmètre dénommé «Rhourde Yacoub» (bloc : 406 a) conclu à Alger, le 22 décembre 2014 entre la société nationale « SONATRACH-SPA » et la société « COMPANIA ESPANOLA DE PETROLEOS, S.A.U (CEPSA) ».

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 19 Chaâbane 1436 correspondant au 7 juin 2015.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

Décret présidentiel n° 15-148 du 19 Chaâbane 1436 correspondant au 7 juin 2015 portant approbation de l'avenant n° 1 au contrat du 31 mars 2011 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé «Rhourde El Rouni II» (blocs : 401 a et 403 f) conclu à Alger, le 12 janvier 2015 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT), la société nationale « SONATRACH-S.P.A » et la société « COMPANIA ESPANOLA DE PETROLEOS, S.A.U (CEPSA)».

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre de l'énergie,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-8° et 125 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, portant loi domaniale ;

Vu la loi n° 05-07 du 19 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 28 avril 2005, modifiée et complétée, relative aux hydrocarbures, notamment son article 30 ;

Vu le décret présidentiel n° 95-102 du 8 Dhou El Kaada 1415 correspondant au 8 avril 1995 portant création du conseil national de l'énergie ;

Vu le décret présidentiel n° 98-48 du 14 Chaoual 1418 correspondant au 11 février 1998, modifié et complété, portant statuts de la société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation et la commercialisation des hydrocarbures «SONATRACH» ;

Vu le décret présidentiel n° 11-268 du 2 Ramadhan 1432 correspondant au 2 août 2011 portant approbation du contrat pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « RHOURE EL ROUNI II (blocs : 401 a et 403 f) conclu à Alger, le 31 mars 2011 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT), la société nationale « SONATRACH-SPA » et la société « COMPANIA ESPANOLA DE PETROLEOS, S.A (CEPSA) » ;

Vu le décret présidentiel n° 15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 07-266 du 27 Chaâbane 1428 correspondant au 9 septembre 2007 fixant les attributions du ministre de l'énergie et des mines ;

Vu l'avenant n° 1 au contrat du 31 mars 2011 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé «Rhourde Er Rouni II» (blocs : 401 a et 403 f) conclu à Alger, le 12 janvier 2015 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT), la société nationale « SONATRACH-SPA » et la société « COMPANIA ESPANOLA DE PETROLEOS, S.A.U (CEPSA) » ;

Le Conseil des ministres entendu ;

Décrète :

Article 1er. — Est approuvé et sera exécuté, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, l'avenant n° 1 au contrat du 31 mars 2011 pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur le périmètre dénommé « Rhourde EL Rouni II » (blocs : 401 a et 403 f) conclu à Alger, le 12 janvier 2015 entre l'agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT), la société nationale « SONATRACH-S.P.A » et la société « COMPANIA ESPANOLA DE PETROLEOS, S.A.U (CEPSA) ».

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 19 Chaâbane 1436 correspondant au 7 juin 2015.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décret présidentiel du 6 Chaâbane 1436 correspondant au 25 mai 2015 portant changement de nom.

Le Président de La République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-8° et 125 (alinéa 1er) ;

Vu l'ordonnance n° 70-20 du 19 février 1970, modifiée et complétée, relative à l'état civil, notamment ses articles 55 et 56 ;

Vu le décret n° 71-157 du 3 juin 1971, complété, relatif au changement de nom, notamment ses articles 3, 4 et 5 ;

Décète :

Article 1er. — Est autorisé le changement de nom conformément au décret n° 71-157 du 3 juin 1971, complété, susvisé, aux personnes ci-après désignées :

— Khergag Athmane, né en 1921 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 3081 et acte de mariage n° 82 dressé le 11 octobre 1980 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) qui s'appellera désormais : Ben Othmane Athmane.

— Khergag Othmane, né le 20 septembre 1979 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 414 et acte de mariage n° 116 dressé le 22 août 2004 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) et ses enfants mineurs :

* Noureddine, né le 23 octobre 2004 à Batna (wilaya de Batna) acte de naissance n° 9166 ;

* Ahmed Amine, né le 27 novembre 2006 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 415 ;

* Malek, née le 10 janvier 2009 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 11 qui s'appelleront désormais : Ben Othmane Othmane, Ben Othmane Noureddine, Ben Othmane Ahmed Amine, Ben Othmane Malek.

— Khergag Ammar, né le 19 juin 1947 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 1632 et acte de mariage n° 3 dressé le 23 avril 1971 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) qui s'appellera désormais : Ben Othmane Ammar.

— Khergag Mebarka, née le 28 janvier 1978 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 21 qui s'appellera désormais : Ben Othmane Mebarka.

— Khergag Louardi, né le 30 janvier 1979 à Khenchela (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 284 et acte de mariage n° 155 dressé le 19 août 2006 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) et ses enfants mineurs :

* Oussama, né le 25 juillet 2008 à Khenchela (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 2744 ;

* Rania, née le 31 janvier 2012 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 48 qui s'appelleront désormais : Ben Othmane Louardi, Ben Othmane Oussama, Ben Othmane Rania.

— Khergag Messaoud, né le 3 janvier 1983 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 6 qui s'appellera désormais : Ben Othmane Messaoud.

— Khergag Zineb, née le 12 février 1984 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 591 qui s'appellera désormais : Ben Othmane Zineb.

— Khergag Farid, né le 9 juillet 1985 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 2460 qui s'appellera désormais : Ben Othmane Farid.

— Khergag Samra, née le 14 mai 1990 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 271 qui s'appellera désormais : Ben Othmane Samra.

— Khergag Yasmina, née le 18 mai 1991 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 241 qui s'appellera désormais : Ben Othmane Yasmina.

— Khergag Amara, né en 1955 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 41 et acte de mariage n° 91 dressé le 6 octobre 1979 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) acte de mariage n° 365 dressé le 29 décembre 2009 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) et ses enfants mineurs :

* Meziane, né le 18 juillet 1998 à Khenchela (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 2328 ;

* Soumia, née en 2000 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) par jugement daté le 23 novembre 2009, acte de naissance n° 378 ;

* Djouhaina, née le 23 juillet 2001 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 225 ;

* Belkacem, né le 27 juin 2003 à Zribet El Oued (wilaya de Biskra) acte de naissance n° 436 ;

* Chahla, née le 5 novembre 2004 à Zribet El Oued (wilaya de Biskra) acte de naissance n° 670 ;

* Ali, né le 9 août 2009 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 260 qui s'appelleront désormais : Ben Othmane Amara, Ben Othmane Meziane, Ben Othmane Soumia, Ben Othmane Djouhaina, Ben Othmane Belkacem, Ben Othmane Chahla, Ben Othmane Ali.

— Khergag Rebaia, née en 1964 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) par jugement daté en 1979 acte de naissance n° 3 et acte de mariage n° 183 dressé le 12 août 2008 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) qui s'appellera désormais : Ben Othmane Rabaia.

— Khergag Lazhari, né en 1967 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) par jugement daté en 1968 acte de naissance n° 20 et acte de mariage n° 207 dressé le 21 octobre 1992 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) et ses enfants mineurs :

* Imen, né le 26 novembre 1997 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 443 ;

* Yacine, né le 4 avril 2004 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 107 qui s'appelleront désormais : Ben Othmane Lazhari, Ben Othmane Imen, Ben Othmane Yacine.

— Khergag Dhaoui, né en 1974 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) par jugement daté en 1977 acte de naissance n° 40 et acte de mariage n° 71 dressé le 11 mai 2009 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) et ses enfants mineurs :

* Baderddine, né en 2007 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) par jugement daté le 10 décembre 2009 acte de naissance n° 409 ;

* Maram, née le 12 décembre 2011 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 405 qui s'appelleront désormais : Ben Othmane Dhaoui, Ben Othmane Baderddine, Ben Othmane Maram.

— Khergag Rabah, né en 1977 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) par jugement daté en 1979 acte de naissance n° 04 et acte de mariage n° 23 dressé le 17 février 2007 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) et ses enfants mineurs :

* Abdenmour, né le 15 août 2008 à Khenchela (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 3085 ;

* Nousseiba, née le 14 août 2009 à Khenchela (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 3101 ;

* Adem, né le 22 novembre 2011 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 388 qui s'appelleront désormais : Ben Othmane Rabah, Ben Othmane Abdenmour, Ben Othmane Nousseiba, Ben Othmane Adem.

— Khergag Smail, né le 7 mai 1977 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 154 et acte de mariage n° 265 dressé le 20 septembre 2011 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) et sa fille mineure :

* Hanadi, née le 3 juin 2012 à Khenchela (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 2764 qui s'appelleront désormais : Ben Othmane Smail, Ben Othmane Hanadi.

— Khergag Ahmed, né le 7 février 1982 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 69 qui s'appellera désormais : Ben Othmane Ahmed.

— Khergag Fethi, né le 5 octobre 1984 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 489 acte de mariage n° 209 dressé le 8 août 2011 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) et son fils mineur :

* Charaf Eddine, né le 30 avril 2012 à Biskra (wilaya de Biska) acte de naissance n° 03459/00/2012 qui s'appelleront désormais : Ben Othmane Fethi, Ben Othmane Charaf Eddine.

— Khergag Fatiha, née le 28 mai 1988 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 318 qui s'appellera désormais : Ben Othmane Fatiha.

— Khergag Zakia, née le 13 décembre 1989 à Zribet El Oued (wilaya de Biskra) acte de naissance n° 751 qui s'appellera désormais : Ben Othmane Zakia.

— Khergag Soumia, née le 8 décembre 1992 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 895 qui s'appellera désormais : Ben Othmane Soumia.

— Khergag Khemissi, né le 10 février 1963 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 47 acte de mariage n° 109 dressé le 22 octobre 1990 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) et ses enfants mineurs :

* Hamza, né le 3 juin 1997 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 229 ;

* Hani, né le 10 décembre 1998 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 355 ;

* Alaeddine, né le 25 mars 2005 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 109 ;

* Dhikra : née le 13 juillet 2011 à Khenchela (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 3084 qui s'appelleront désormais : Ben Othmane Khemissi, Ben Othmane Hamza, Ben Othmane Hani, Ben Othmane Alaeddine, Ben Othmane Dhikra.

— Khergag Djamilia, née en 1965 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) par jugement daté en 1987 acte de naissance n° 449 qui s'appellera désormais : Ben Othmane Djamilia.

— Khergag Khemissi, né le 8 juin 1981 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 281 et acte de mariage n° 79 dressé le 17 juin 2007 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) et ses filles mineures :

* Ikram, née en 2002 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) par jugement daté le 6 octobre 2011 acte de naissance n° 326 ;

* Samra, née en 2004 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) par jugement daté le 6 octobre 2011 acte de naissance n° 325 ;

* Hizar : née le 28 juin 2007 à Ouled Rechache (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 229 ;

* Hadil, née le 6 octobre 2009 à Ouled Rechache (wilaya de Biska) acte de naissance n° 327 ;

* Fatma Zohra : née le 19 février 2012 à Zribet El Oued (wilaya de Biskra) acte de naissance n° 146 qui s'appelleront désormais : Ben Othmane Khemissi, Ben Othmane Ikram, Ben Othmane Samra, Ben Othmane Hizar, Ben Othmane Hadil, Ben Othmane Fatma Zohra.

— Khergag Islam, né le 7 juin 1994 à Khenchela (wilaya de Khenchela) acte de naissance n° 1805 qui s'appellera désormais : Ben Othmane Islam.

— Khamedj Mohammed, né le 16 mars 1965 à Ain Fekroune (wilaya d'Oum El Bouaghi) acte de naissance n° 197 acte de mariage n° 77 dressé le 24 mars 1988 à Ain Fekroune (wilaya d'Oum El Bouaghi) et sa fille mineure :

* Chaima, née le 11 juin 1999 à Ain Fekroune (wilaya d'Oum El Bouaghi) acte de naissance n° 399 qui s'appelleront désormais : Moubarek Mohammed, Moubarek Chaima.

— Khamedj Khawla, née le 27 mars 1995 à Ain Fekroune (wilaya d'Oum El Bouaghi) acte de naissance n° 293 qui s'appellera désormais : Moubarek Khawla.

— Khamedj Sara, née le 5 février 1989 à Ain M'lila (wilaya d'Oum El Bouaghi) acte de naissance n° 379 qui s'appellera désormais : Moubarek Sara.

— Khamedj Mehdi, né le 18 décembre 1991 à Oum El Bouaghi (wilaya d'Oum El Bouaghi) acte de naissance n° 02715 qui s'appellera désormais : Moubarek Mehdi.

— Khamaedj Soraia, née en 1967 à Ain Fekroune (wilaya d'Oum El Bouaghi) par jugement daté le 9 septembre 1970 acte de naissance n° 917 et acte de mariage n° 283 dressé le 19 septembre 2002 à Ain Fekroune (wilaya d'Oum El Bouagui) qui s'appellera désormais : Moubarek Soraia.

— Khamedj Toufik, né en 1973 à Ain Fekroune (wilaya d'Oum El Bouaghi) par jugement daté le 5 novembre 1983, acte de naissance n° 96 et acte de mariage n° 346 dressé le 23 octobre 2002 à Ain Fekroune (wilaya d'Oum El Bouaghi) par jugement daté le 15 octobre 2002 et ses enfants mineurs :

* Assma, née le 6 novembre 2002 à Ain Fekroune (wilaya de d'Oum El Bouaghi) acte de naissance n° 929 ;

* Meriem, née le 29 décembre 2003 à Oum El Bouaghi (wilaya d'Oum El Bouaghi) acte de naissance n° 1723 ;

* Aya, née le 2 décembre 2007 à Ain Fekroune (wilaya d'Oum El Bouaghi) acte de naissance n° 1418 ;

* Mohamed Amine, né le 12 août 2010 à Ain Fekroune (wilaya d'Oum El Bouaghi) acte de naissance n° 1659 qui s'appelleront désormais : Moubarek Toufik, Moubarek Assma, Moubarek Meriem, Moubarek Aya, Moubarek Mohamed Amine.

— Khamaedj Said, né le 7 décembre 1981 à Ain Fekroune (wilaya d'Oum El Bouagui) acte de naissance n° 985 qui s'appellera désormais : Moubarek Said.

— Khamaedj Rafika, née le 29 mai 1988 à Ain Fekroune (wilaya d'Oum El Bouagui) acte de naissance n° 564 qui s'appellera désormais : Moubarek Rafika.

— Rekhis Boudjema, né en 1952 à Ouadhia (wilaya de Tizi Ouzou) par jugement daté le 16 décembre 1963 acte de naissance n° 9918/147 et acte de mariage n° 100 dressé le 20 avril 1981 à Ouadhia (wilaya de Tizi Ouzou) et ses enfants mineurs :

* Ismail, né le 3 mai 1997 à Ouadhia (wilaya de Tizi Ouzou) acte de naissance n° 180 ;

* Ouardia, née le 16 octobre 2000 à Boghni (wilaya de Tizi Ouzou) acte de naissance n° 1587 qui s'appelleront désormais : Rekhis Boudjema, Rekhis Ismail, Rekhis Ouardia.

— Rekhis Farid, né le 15 mars 1983 à Ouadhia (wilaya de Tizi Ouzou) acte de naissance n° 480 qui s'appellera désormais : Rekhis Farid.

— Rekhis Mohammed Saïd, né le 10 février 1986 à Ouadhia (wilaya de Tizi Ouzou) acte de naissance n° 62 qui s'appellera désormais : Rekhis Mohammed Saïd.

— Rekhis Djedjiga, née le 1er juin 1987 à Ouadhia (wilaya de Tizi Ouzou) acte de naissance n° 200 qui s'appellera désormais : Rekhis Djedjiga.

— Mekhelkhel Mebarka, née le 22 décembre 1959 à Biskra (wilaya de Biskra) acte de naissance n° 00118 et acte de mariage n° 287 dressé le 24 mai 1978 à Biskra (wilaya de Biskra) qui s'appellera désormais : Ben Salem Mebarka.

— Mekhelkhel Lazhar, né le 15 octobre 1979 à Biskra (wilaya de Biskra) acte de naissance n° 04108 et acte de mariage n° 504 dressé le 15 septembre 2011 à Biskra (wilaya de Biskra) qui s'appellera désormais : Ben Salem Lazhar.

— Mekhelkhel Hadjer, née le 19 décembre 1982 à Biskra (wilaya de Biskra) acte de naissance n° 04994 qui s'appellera désormais : Ben Salem Hadjer.

— Mekhelkhel Sara, née le 7 novembre 1988 à Biskra (wilaya de Biskra) acte de naissance n° 05254 qui s'appellera désormais : Ben Salem Sara.

— Mekhelkhel Djouhaina, née le 3 octobre 1995 à Biskra (wilaya de Biskra) acte de naissance n° 04328 qui s'appellera désormais : Ben Salem Djouhaina.

— Boual Slimane, né le 13 janvier 1949 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) acte de naissance n° 1949/00/00027 et acte de mariage n° 187 dressé le 8 juin 1972 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) et son fils mineur :

* Ilyes, né le 4 avril 1999 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) acte de naissance n° 594 qui s'appelleront désormais : Abdennour Slimane, Abdennour Ilyes.

— Boual Yahia, né le 7 mars 1973 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) acte de naissance n° 00303/00/1973 et acte de mariage n° 512 dressé le 14 août 1995 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) et ses enfants mineurs :

* Kamal, né le 21 février 1999 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) acte de naissance n° 392 ;

* Dalila, née le 4 septembre 2006 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) acte de naissance n° 1161 ;

* Nadjib, né le 12 août 2011 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) acte de naissance n° 2704 qui s'appelleront désormais : Abdennour Yahia, Abdennour Kamal, Abdennour Dalila, Abdennour Nadjib.

— Boual Mustapha, né le 21 avril 1975 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) acte de naissance n° 00505/00/1975 et acte de mariage n° 664 dressé le 11 octobre 1995 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) et ses enfants mineurs :

* Mamma Lalla, née le 15 décembre 2000 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) acte de naissance n° 1793 ;

* Mohammed Elamine, né le 10 avril 2006 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) acte de naissance n° 535 ;

* Romaïssa : née le 24 février 2011 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) acte de naissance n° 784 qui s'appelleront désormais : Abdennour Mustapha, Abdennour Mamma Lalla, Abdennour Mohammed Elamine, Abdennour Romaïssa.

— Boual Fatima, née le 3 janvier 1977 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) acte de naissance n° 00007/00/1977 et acte de mariage n° 279 dressé le 16 juin 1996 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) qui s'appellera désormais : Abdennour Fatima.

— Boual Zineb, née le 26 mars 1979 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) acte de naissance n° 00385/00/1979 et acte de mariage n° 690 dressé le 9 septembre 2003 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) qui s'appellera désormais : Abdennour Zineb.

— Boual Said, né le 11 octobre 1980 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) acte de naissance n° 01060/00/1980 et acte de mariage n° 574 dressé le 23 août 2003 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) et ses enfants mineurs :

* Sourour, née le 18 juillet 2006 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) acte de naissance n° 998 ;

* Sirine, née le 1er décembre 2009 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) acte de naissance n° 4334 ;

* Ihssene, née le 27 juillet 2011 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) acte de naissance n° 2692 ;

* Anes, né le 26 octobre 2012 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) acte de naissance n° 3872 qui s'appelleront désormais : Abdennour Said, Abdennour Sourour, Abdennour Sirine, Abdennour Ihssene, Abdennour Anes.

— Boual Menna, née le 20 octobre 1982 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) acte de naissance n° 01282/00/1982 qui s'appellera désormais : Abdennour Menna.

— Boual Aoumeur, né le 28 mars 1984 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) acte de naissance n° 00371/00/1984 et acte de mariage n° 994 dressé le 16 décembre 2009 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) et sa fille mineure :

* Widad, née le 25 juin 2011 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) acte de naissance n° 2044 qui s'appelleront désormais : Abdennour Aoumeur, Abdennour Widad.

— Boual Messaouda, née le 14 août 1987 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) acte de naissance n° 01314/00/1987 et acte de mariage n° 769 dressé le 10 septembre 2012 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) qui s'appellera désormais : Abdennour Messaouda.

— Boual Daoud, né le 4 juin 1991 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) acte de naissance n° 00833/00/1991 qui s'appellera désormais : Abdennour Daoud.

— Boual Bakir, né le 20 août 1950 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) acte de naissance n° 311 et acte de mariage n° 121 dressé le 28 février 1985 à Bab El Oued (wilaya de d'Alger) qui s'appellera désormais : Abdennour Bakir.

— Boual Belkacem, né le 23 novembre 1986 à Casbah (wilaya d'Alger) acte de naissance n° 01458 qui s'appellera désormais : Abdennour Belkacem.

— Boual Aïcha, née le 24 janvier 1988 à Casbah (wilaya d'Alger) acte de naissance n° 00120 qui s'appellera désormais : Abdennour Aïcha.

— Boual Imene, née le 5 décembre 1990 à Casbah (wilaya d'Alger) acte de naissance n° 01351 qui s'appellera désormais : Abdennour Imene.

— Boual Faffa, née le 2 mars 1959 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) acte de naissance n° 00203/00/1959 et acte de mariage n° 83 dressé le 14 février 1989 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) qui s'appellera désormais : Abdennour Faffa.

— Boual Bia, née le 12 avril 1961 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) acte de naissance n° 00368/00/1961 et acte de mariage n° 113 dressé le 8 avril 1979 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) qui s'appellera désormais : Abdennour Bia.

— Boual Zohra, née le 14 avril 1963 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) acte de naissance n° 1963/00/00445 et acte de mariage n° 158 dressé le 13 mai 1979 à Ghardaia (wilaya de Ghardaia) qui s'appellera désormais : Abdennour Zohra .

— Boual Nacer, né le 14 octobre 1965 à Ghardaïa (wilaya de Ghardaïa) acte de naissance n° 00987/00/1965 et acte de mariage n° 93 dressé le 15 mars 1986 à Ghardaïa (wilaya de Ghardaïa) et ses enfants mineurs :

* Mériem, née le 17 octobre 1997 à Ghardaïa (wilaya de Ghardaïa) acte de naissance n° 01767/00/1997 ;

* Brahim, né le 8 novembre 2000 à Ghardaïa (wilaya de Ghardaïa) acte de naissance n° 01574/00/2000 ;

* Yacine, né le 24 janvier 2003 à Ghardaïa (wilaya de Ghardaïa) acte de naissance n° 00095/00/2003 ;

* Hafsa, née le 13 mai 2005 à Ghardaïa (wilaya de Ghardaïa) acte de naissance n° 00900/00/2005 qui s'appelleront désormais : Abdennour Nacer, Abdennour Mériem, Abdennour Brahim, Abdennour Yacine, Abdennour Hafsa.

— Boual Lalla, née le 28 décembre 1967 à Ghardaïa (wilaya de Ghardaïa) acte de naissance n° 01428/00/1967 qui s'appellera désormais : Abdennour Lalla.

— Boual Said, né le 28 août 1973 à Ghardaïa (wilaya de Ghardaïa) acte de naissance n° 01012/00/1973 et acte de mariage n° 810 dressé le 27 novembre 1994 à Ghardaïa (wilaya de Ghardaïa) et ses enfants mineurs :

* Omar, né le 11 avril 2005 à Ghardaïa (wilaya de Ghardaïa) acte de naissance n° 00587/00/2005 ;

* Mohcine, né le 16 février 2009 à Ghardaïa (wilaya de Ghardaïa) acte de naissance n° 00614/00/2009 ;

* Mounib, né le 15 juillet 2012 à Ghardaïa (wilaya de Ghardaïa) acte de naissance n° 2271 qui s'appelleront désormais : Abdennour Said, Abdennour Omar, Abdennour Mohcine, Abdennour Mounib.

— Boual Fatima : née le 1er janvier 1996 à Ghardaïa (wilaya de Ghardaïa) acte de naissance n° 00069/00/1996 qui s'appellera désormais : Abdennour Fatima.

— Boual Ouahiba, née le 30 novembre 1990 à Ghardaïa (wilaya de Ghardaïa) acte de naissance n° 1480 et acte de mariage n° 157 dressé le 16 mars 2009 à Ghardaïa (wilaya de Ghardaïa) qui s'appellera désormais : Abdennour Ouahiba.

— Boual Daouia, née le 17 mars 1994 à Ghardaïa (wilaya de Ghardaïa) acte de naissance n° 00408/00/1994 et acte de mariage n° 495 dressé le 21 juin 2012 à Ghardaïa (wilaya de Ghardaïa) qui s'appellera désormais : Abdennour Daouia.

— Khaouafa Abdelmalek, né en 1958 à Arbaout (wilaya d'El Bayadh) par jugement daté le 22 août 1973 acte de naissance n° 0601 et acte de mariage n° 0164 dressé le 4 octobre 1977 Arbaout (wilaya d'El Bayadh) et ses enfants mineurs :

* Djemaa, née le 8 novembre 1997 à Arbaout (wilaya d'El Bayadh) acte de naissance n° 2085 ;

* Hadj, né le 16 avril 2001 à Arbaout (wilaya d'El Bayadh) acte de naissance n° 709 ;

qui s'appelleront désormais : Mebarki Abdelmalek, Mebarki Djemaa, Mebarki Hadj.

— Khaouafa Benameur, né le 5 avril 1995 à Arbaout (wilaya d'El Bayadh) acte de naissance n° 660 qui s'appellera désormais : Mebarki Benameur.

— Khaouafa Aïcha, née le 27 mai 1981 à Sig (wilaya de Mascara) acte de naissance n° 1159 qui s'appellera désormais : Mebarki Aïcha.

— Khaouafa Malika, née le 28 novembre 1982 à Aouled Abdelkrim (wilaya d'El Bayadh) acte de naissance n° 0309 et acte de mariage n° 406 dressé le 8 août 2004 à El Bayadh (wilaya d'El Bayadh) qui s'appellera désormais Mebarki Malika.

— Khaouafa Naima, née le 8 août 1986 à El Mahra (wilaya d'El Bayadh) acte de naissance n° 0142 qui s'appellera désormais Mebarki Naima.

— Khaouafa Houria, née le 31 août 1992 à El Bayadh (wilaya d'El Bayadh) acte de naissance n° 1713 qui s'appellera désormais Mebarki Houria.

— Khaouafa Bachir, né le 2 juillet 1974 à Ouled Abdelkrim (wilaya d'El Bayadh) acte de naissance n° 0151 et acte de mariage n° 533 dressé le 30 août 2004 à El Bayadh (wilaya d'El Bayadh) et ses enfants mineurs :

* Walid, né le 13 novembre 2006 à El Bayadh (wilaya d'El Bayadh) acte de naissance n° 3027 ;

* Fedoua-Malek, née le 27 mars 2009 à El Bayadh (wilaya d'El Bayadh) acte de naissance n° 763 qui s'appelleront désormais : Mebarki Bachir, Mebarki Walid, Mebarki Fedoua-Malek.

— Khaouafa Ahmed, né le 11 septembre 1975 à Ouled Abdelkrim (wilaya d'El Bayadh) acte de naissance n° 0231 et acte de mariage n° 535 dressé le 30 août 2004 à El Bayadh (wilaya d'El Bayadh) et ses enfants mineurs :

* Aïcha, née le 16 août 2005 à El Bayadh (wilaya d'El Bayadh) acte de naissance n° 1978 ;

* Bachir, né le 15 septembre 2008 à El Bayadh (wilaya d'El Bayadh) acte de naissance n° 2517 qui s'appelleront désormais : Mebarki Ahmed, Mebarki Aïcha, Mebarki Bachir.

— Khaouafa Laïd, né le 2 décembre 1977 à Ouled Abdelkrim (wilaya d'El Bayadh) acte de naissance n° 0312 et acte de mariage n° 616 dressé le 14 octobre 2003 à El Bayadh (wilaya d'El Bayadh) et ses enfants mineurs :

* Oussama Salah Eddine, né le 19 janvier 2005 à El Bayadh (wilaya d'El Bayadh) acte de naissance n° 141 ;

* Houda Ikram, née le 16 juillet 2008 à El Bayadh (wilaya d'El Bayadh) acte de naissance n° 1891 qui s'appelleront désormais : Mebarki Laid, Mebarki Oussama Salah Eddine, Mebarki Houda Ikram.

— Khaouafa Miloud, né en 1987 à El Mahra (wilaya d'El Bayadh) par jugement daté le 28 septembre 1996 acte de naissance n° 0125 qui s'appellera désormais : Mebarki Miloud.

— Khaouafa Fatima Zohra, née le 23 juillet 1987 à El Bayadh (wilaya El Bayadh) acte de naissance n° 1078 qui s'appellera désormais Mebarki Fatima Zohra.

— Khaouafa Souleyman, né le 21 février 1988 à El Mahra (wilaya d'El Bayadh) acte de naissance n° 033 qui s'appellera désormais Mebarki Souleyman.

— Khaouafa Wahiba, née le 8 avril 1990 à El Mahra (wilaya d'El Bayadh) acte de naissance n° 042 qui s'appellera désormais : Mebarki Wahiba.

— Khaouafa Abdelhammid, né le 17 décembre 1990 à El Mahra (wilaya d'El Bayadh) acte de naissance n° 0172 qui s'appellera désormais : Mebarki Abdelhammid.

— Khaouafa Khadidja, née le 1er janvier 1991 à El Bayadh (wilaya d'El Bayadh) acte de naissance n° 6 qui s'appellera désormais : Mebarki Khadidja.

— Khaouafa Nacira, née le 24 juillet 1991 à El Bayadh (wilaya d'El Bayadh) acte de naissance n° 1224 qui s'appellera désormais : Mebarki Nacira.

— Guat Derradji, né le 3 Mars 1970 à Biskra (wilaya de Biskra) acte de naissance n° 683 et acte de mariage n° 1559 dressé le 16 août 2007 à Biskra (wilaya de Biskra) et ses filles mineures :

* Hadil, née le 28 Septembre 2008 à Biskra (Wilaya de Biskra) acte de naissance n°6131 ;

* Ayat Errahmane, née le 2 janvier 2010 à Biskra (wilaya de Biskra) acte de naissance n°42 qui s'appelleront désormais : Guattas Derradji, Guattas Hadil, Guattas Ayat Errahmane.

— Guat Omar, né le 30 novembre 1971 à Biskra (wilaya de Biskra) acte de naissance n° 3265 qui s'appellera désormais : Guattas Omar.

— Guat Thouraya, née le 17 juillet 1973 à Biskra (wilaya de Biskra) acte de naissance n° 2194 qui s'appellera désormais : Guattas Thouraya.

— Gasselaoud Ammar, né le 10 avril 1961 à Laghouat (wilaya de Laghouat) acte de naissance n° 00293/00/1961 et acte de mariage n° 962 dressé le 4 décembre 1990 à Laghouat (wilaya de Laghouat) et ses filles mineures :

* Israa, née le 8 mars 2000 à Laghouat (wilaya de Laghouat) acte de naissance n° 00651/00/2000 ;

* Anouarelhouda, née le 25 janvier 2011 à Laghouat (wilaya de Laghouat) acte de naissance n° 00404/00/2011 qui s'appelleront désormais : Abdelwadoud Ammar, Abdelwadoud Israa, Abdelwadoud Anouarelhouda.

— Gasselaoud Mohammed Nadjib, né le 30 décembre 1991 à Laghouat (wilaya de Laghouat) acte de naissance n° 03406/00/1991 qui s'appellera désormais : Abdelwadoud Mohammed Nadjib.

— Gasselaoud Ahmed, né le 13 août 1993 à Laghouat (wilaya de Laghouat) acte de naissance n° 02198/00/1993 qui s'appellera désormais : Abdelwadoud Ahmed.

— Bouchahma Mohamed, né en 1935 à Oued Chorfa (wilaya de Ain Defla) par jugement daté le 18 novembre 1957 acte de naissance n° 390 et acte de mariage n° 76 dressé le 18 septembre 1961 Oued Chorfa (wilaya de Ain Defla) qui s'appellera désormais : Bouchama Mohamed.

— Bouchahma Said, né en 1954 à Oued Chorfa (wilaya de Ain Defla) par jugement daté le 13 janvier 1960 acte de naissance n° 155 qui s'appellera désormais : Bouchama Said.

— Bouchahma Maamar, né le 9 février 1956 à Oued Chorfa (wilaya de Ain Defla) acte de naissance n° 182 qui s'appellera désormais : Bouchama Maamar.

— Bouchahma Mahfoudh, né le 19 avril 1977 à Oued Chorfa (wilaya de Ain Defla) acte de naissance n° 281 qui s'appellera désormais : Bouchama Mahfoudh.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 71-157 du 3 juin 1971, complété, susvisé, la mention en marge des actes de l'état civil des concernés par les nouveaux noms conférés par le présent décret sera requise par le procureur de la République.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 6 Chaâbane 1436 correspondant au 25 mai 2015.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Arrêté du 30 Moharram 1436 correspondant au 23 novembre 2014 fixant la liste nationale des personnes habilitées à effectuer l'enquête préalable en vue de l'affirmation de l'utilité publique dans le cadre des opérations d'expropriation pour cause d'utilité publique au titre de l'année 2015.

Par arrêté du 30 Moharram 1436 correspondant au 23 novembre 2014, la liste nationale des personnes habilitées à effectuer l'enquête préalable en vue de l'affirmation de l'utilité publique, dans le cadre des opérations d'expropriation pour cause d'utilité publique, au titre de l'année 2015, est fixée en application des dispositions des articles 3 et 4 du décret exécutif n° 93-186 du 27 juillet 1993 fixant les modalités d'application de la loi n° 91-11 du 27 avril 1991, complétée, fixant les règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique, comme suit :

WILAYA	NOMS ET PRENOMS	GRADES OU FONCTIONS
01 – ADRAR	Terbagou Ali Aichaoui Abdelkader Gherrbouz Abdrahim Hadj Ahmed Abdelkader Guidom Mohammed Hafsi Mokhtar Harmaoui Abdessalam Dalil Lahcen Sabrou Nadjem Hammoudi Nacer Seddiki Mohammed Boundari Abdelkader	Ingénieur d'application Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur en chef Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat
02 – CHLEF	Tsabbet Miloud Dahmane Ali Boukhatem Maâmer Brahimi Kheira Abbad Ali Mokdad Bouali Sedaki Daoud Menasri Ahmed Driza Fatima Zohra Maâmar El Hadj Rachid Hannane Yassine Abou Aïssa	Ingénieur d'Etat Administrateur territorial Administrateur Ingénieur d'Etat Technicien supérieur Architecte Ingénieur d'Etat Technicien supérieur Ingénieur d'Etat Technicien supérieur Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'application

WILAYA	NOMS ET PRENOMS	GRADES OU FONCTIONS
03 – LAGHOUAT	Bedrina Kaddour Ghozlane Hocine Farsi Abdelkader Settet Bachir Kadraoui Mohamed Meskoul Mehmoud Merigui Djamel Belmechri Cheikh Bedrina Ibrahim Choul Ali	Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Inspecteur central Inspecteur divisionnaire Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Architecte Administrateur principal Expert en agriculture Technicien supérieur
04 – OUM EL BOUAGHI	Khelifi Abdelouahab Tadrant Sadek Djelal Tayeb Bouchouareb Mourad Berkani Hacene Sabeg Yacine Ababsa Louardi Azeroual Karim Djellab Lotfi Mosbah Rabeh Bouchareb Abdrahman Moummen Hocine	Ingénieur en chef Ingénieur en chef Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Architecte Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat
05 – BATNA	Berri Hamoudi Guerfi Kamel Hfied Lakhdar Louai Tahar Benhassir Abdelwahab Kaânit Amar Amari Amer Athman Khaled Boutitaou Ala Eddine Ameddah Lyamine Farhat Mouhamed El Azhar Zeroil Abdenacer	Ingénieur d'Etat Architecte Ingénieur principal Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur en chef Architecte Ingénieur d'Etat Architecte Ingénieur d'Etat
06 – BEJAIA	Hail Ali Ouali Kamel Haroun Mouloud Maâoui Kaddour Tahir Azzedine Yassa Aïssa Amara Omar Chernai Sid Ali Bennour Samir Djama Lyazid Smaoun Abdelouahab Belaitouche Fatima	Ingénieur en chef Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur principal Technicien supérieur Ingénieur d'Etat Architecte Ingénieur d'Etat Ingénieur principal

WILAYA	NOMS ET PRENOMS	GRADES OU FONCTIONS
07 – BISKRA	Djafel Youcef Hamza Abdelaziz Gasmi Chabane Boulahya Yacine Khaldi Mohamed Tahar Karfa Mohamed Smati Saïd Messaoudi Youcef Aoubid Nacereddine Djimaoui Khaled Athmani Mourad Rahmouni Lakhdar	Inspecteur Ingénieur principal Ingénieur principal Ingénieur Ingénieur d'Etat Inspecteur Chef subdivisionnaire Chef subdivisionnaire Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Chef subdivisionnaire Inspecteur principal
08 – BECHAR	Raïs Abdelatif Biane Ahmed Benkabou Hannane Souidi Ramdane Behafi Abdelkader Tizaoui Mustapha Imrazene Farid Lairedj Abdelaziz Omari Aymen Salmi Abdelmadjid Hamdaoui Nouredine Bendahane Mohamed Amine	Inspecteur divisionnaire Inspecteur divisionnaire Administrateur Inspecteur central Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Inspecteur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat
09 – BLIDA	Selmi Omar Righi Djamilia Madjane Nouredine Benkessiret Abdelmadjid Yerboud Djamilia Mellah Abdelkader Bourenane Ahmed Rouabah Fethia Bouhamidi Nouara Boulariah Mohamed Kara Mohamed Bentaiba Yakhlef	Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'application Inspecteur Ingénieur d'Etat Inspecteur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur principale Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat
10 – BOUIRA	Abidi Boualem Hamadache El Hacene Bouabid Farid Maâkaci Abdelmadjid Berriche Djamel Djerbi Boualem Saâdoun Hacen Kourogli Mouloud Behani Elakrout Kasmi Dalila Hamitouche Mehana Mederbel Mouloud	Administrateur Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur principale Ingénieur d'Etat Ingénieur d'application

WILAYA	NOMS ET PRENOMS	GRADES OU FONCTIONS
15 – TIZI OUZOU	Chabane Farid Zaid Mohammed Abchiche Mohamed Ali Benslimane Rachid Bazouche Mohamed Kecili Karim Alem Nacer Yayaoui Elhoucine Benali Farid Louhi Rabah Saïdj Samir Mezyene Menad	Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'application Ingénieur d'Etat Architecte principal Ingénieur d'Etat Architecte Architecte
16 – ALGER	Aït Moussa Aomar Azzouz Saïd Megueni Mohamed Hamidi Mohamed Djeraoune Mustapha Bergoug Zohour Bergueul Ibrahim Boudjelal Saïd Aït Maamr Messaâd Aoudia Mebrouk Abdat Karim Bourdouz Khadidja	Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur Inspecteur central Ingénieur Inspecteur principal Ingénieur Administrateur
17 – DJELFA	Gacem Mohamed Khalfaoui Abdelaziz Benchoula Nasser Benkaida Ziane Saoud Lakhder Bouzidi Abdelkader Rezigue Ali	Inspecteur principal Inspecteur principal Administrateur Administrateur Ingénieur d'Etat Administrateur Administrateur
18 – JIJEL	Toubane Noureddine Hariche Farhat Laboudi Mohamed Hadjela Ahmed Guenoun Omar Laïb Hassane Souici Noureddine Faci Samir Balmedrek Mounia Benbekhma Rachid Kirat Yacine Boumehraz Djamel	Architecte principal Architecte Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Administrateur territorial Ingénieur principal Administrateur territorial Ingénieur d'Etat Architecte Ingénieur principal Technicien Ingénieur principal

WILAYA	NOMS ET PRENOMS	GRADES OU FONCTIONS
19 – SETIF	Khebizi Lyamine Zouaoui Djamel Bella Hocine Belouahri Djamel Sellami Boualem Oucif Imed Belkabir Farid Reggad Zohir Bousnat Ayache Khallel Mohamed Djarane Nour Elislem Sellah Abdellah	Technicien Ingénieur d'Etat Technicien Adjoint technique Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur d'Etat principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Inspecteur central
20 – SAIDA	Boukhari Mostefa Ouardi Djelloul Bachtoula Ahmed Adda Hanifi Abdelkader Dahmani Mohamed Mebarki Nouredine Chohra Djelloul Aïssani Boualem Guendouzi Ahmed Nedjadi Yazid Lorfi Ahmed Bouchikhi Mounir	Inspecteur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Technicien Architecte Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Architecte Inspecteur principal Inspecteur principal Conservateur divisionnaire
21 – SKIKDA	Bouchina Nacer Lekehal Raouf Bouddelaâ Djamel Ladoui Narjes Boudraâ Saliha Boulahia Mbarka Bouasla Khaled Laouar Hocin Mazdour Azzouz Mihoubi Nabil Bouzoualegh Fathi Segni Abdelghani	Ingénieur d'application Ingénieur d'Etat Technicien supérieur Architecte Architecte Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat

WILAYA	NOMS ET PRENOMS	GRADES OU FONCTIONS
22 - SIDI BEL ABBES	Taïbi Zouaoui Hadjine Abdelhalim Feddal Khadidja Belahcen Karim Fakir Habib Berebbah Mourad Goumidi Hamid Ayache Missoum Bekri Mohamed Lakhal Lila Bendahnoune Lakhdar Boussid Djilali	Inspecteur Inspecteur Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Technicien Technicien Contrôleur Technicien Ingénieur d'Etat Technicienne Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat
23 - ANNABA	Khechine Salima Talaâ Hicham Saâdi Abderrahmane Bahoura Ouenassa Karmadi Abdelmadjid Soufi Lidia Atrouche Mohamed Nouacer Azzedine Abada Khalisa Belkhiri Abdelmadjid	Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Chef divisionnaire Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Technicien supérieur Ingénieur principal Architecte Ingénieur d'application
24 - GUELMA	Himoud Salim Bouchiba Ammar Benabda Abdelkrim Boudjrida Bachir Fnides Tahar Bentaleb Hichem Zitouni Ammar Feddaoui Tarek Ben Aïssa Bouzid Madjdoub Hacene Afiane Abdelhalim Debabsia Abdennour	Ingénieur d'Etat principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat principal Ingénieur Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Architecte Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat

WILAYA	NOMS ET PRENOMS	GRADES OU FONCTIONS
25 – CONSTANTINE	Abada Amina Bensalah Chaouki Zerdazi Samir Bouchoucha Mechat Zeghad Belkacem Benali Mahmoud Bourfaâ Rabeh Messat Mohamed Bouhlassa Mokhtar Zoughba Youcef Essaïd Abdelkader Khemmar Mohamed	Ingénieur principale Ingénieur d'Etat Ingénieur Ingénieur d'application Technicien supérieur Inspecteur principal Inspecteur principal Technicien Inspecteur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Technicien supérieur
26 – MEDEA	Kirouani Abdelhafid Madaoui Youcef Draouci Fatima Zohra Aïchaoui Mansour Mandas Abdelkader Khalfi Abdelghani Mellah Mohamed Khelif Mohamed Djafferi Miloud Drouche Amar Ben Alia Houria Selmane Toufik	Inspecteur Inspecteur central Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Administrateur territorial principal Administrateur Ingénieur d'Etat Inspecteur central Ingénieur d'Etat Administrateur territorial Ingénieur d'Etat Ingénieur
27– MOSTAGANEM	Alloula Redhwane Agboubi Mohamed Cherif Namir Lakhdar Aouichete El Hadj Habi Tayeb Senouci Eladjel Adjal Nouria Haddou Haddou Salma Kada Belghali Bendehiba Moralent Mohamed Gourine Abdelkader	Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Architecte principale Technicien supérieur Inspecteur Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Administrateur

WILAYA	NOMS ET PRENOMS	GRADES OU FONCTIONS
28 – M'SILA	Otmani Belgacem Therbane Rachid Chouireb Lakhdar Oucif Baghdadi Bentaleb Nadir Djegham Mohamed Djaanoun Abderrazak Bakri Ali Khalili Ahmed Ben Yatou Nouari Ben Kouider Salah Chettah Douadi	Inspecteur central Inspecteur principal Ingénieur d'Etat Chef de bureau Administrateur territorial Ingénieur principal Administrateur territorial Ingénieur d'Etat Architecte Administrateur Ingénieur d'Etat Chef de bureau
29 – MASCARA	Benyakhou Kadda Moumen Abdillah Abbabou Sid Ahmed Beraklite Laïd Korchi Noureddine Bekkara Benaoumer Fergoug Baghdadi Cheriet Athmane Gaïdi Hamid Blaha Hadj Berzigue Reguieg Abdallah Mesloukh Mohamed	Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur en chef Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Technicien supérieur Inspecteur central Ingénieur d'Etat Technicien supérieur Ingénieur principal Technicien supérieur Ingénieur principal
30 – OUARGLA	Guezane Hadj Gadja Mohammed Zaïdi Abdelkader Naïmi Djeloul Benrouina Brahim Chaher Noureddine Chinoune Faycale Bouزيد Mohammed Tahar Chebbah Mohammed Elalmi Abderfik Gassoum Kamel Telli Mebrouk Boudjemaa Ali	Ingénieur d'Etat Administrateur principal Ingénieur civil Ingénieur civil Administrateur territorial Administrateur Ingénieur d'Etat Architecte Ingénieur civil Ingénieur d'Etat Architecte Ingénieur principal Ingénieur d'Etat

WILAYA	NOMS ET PRENOMS	GRADES OU FONCTIONS
31 – ORAN	Drizi Aïcha Slimani Khadria Ouites Hamou Dehiba Cheikh Chenini Ahmed Amine Achir Fatima Zohra Zemali Hassan Boukhelif Lazreg Belhadj M'Hamed Naseri Hebri Boukriris Khaddi Bouzada Fatima Zohra	Ingénieur principale Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Architecte Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur Inspecteur Ingénieur principal Ingénieur principale
32 – EL BAYADH	Hamdaoui Mohamed Morsli Mohamed Sahnoune Abdelhamid Douldjamal Djilali Regagba Abdelkader Nekili Mustapha Bennagui Ben Ameer Bouزيد Tarek Salaâ Mabrouk Belhia Mohamed	Inspecteur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Inspecteur Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Administrateur
33 – ILLIZI	Sota Abdelhamid Ben Ferhat Nabiha Marmouri Akhan Nagoudi Djaber Oulad Haimouda Abdelkader Toulba Houcine Haddad Nasreddine Ben Ayach Abdelkrim Fouha Abdeldjalil Hamiti Ahmed Beldi Abdelwahab Boussouffa Youcef	Architecte Technicienne Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Administrateur principal Administrateur communal Architecte Ingénieur d'Etat Architecte Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat
34 – BORDJ BOU ARRERIDJ	Mekhalfia Hocine Karbouai Radhwane Derrardja Younes Chihi Lahcène Rouabah Fateh Charif Mourad Deghache Mourad Bourennane Mebarka Abada Abdelhalim Ben Arib Ammar Belabbas Abdelhamid Mekhalfia Tarek	Architecte Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Aide ingénieur Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Technicien supérieur Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat

WILAYA	NOMS ET PRENOMS	GRADES OU FONCTIONS
35 – BOUMERDES	Kaci Ouiza Dekhli Khalida Lakrouf Brahim Bouarab Sadjia Ferrahi Abdelkader Douaidi Rachida Lafer Toufik Mokaddem Mourad Hadji Tahar Djamai Rachid Benmadani Siham Kiche Zahida	Architecte Architecte Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Administrateur territorial Ingénieur d'Etat Architecte Architecte Administrateur Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat
36 – EL TAREF	Zeguar Mohamed Lyamine Medelel Faycel Boudellioua Abdelmadjid Afrid Khaled Maâtougui Abdelwahed Laouer Abdelfatah Ferchichi Mounir Soltani Abdelaziz Belhani Adel Guellati Hamed Bouchaïb Djamel Edine Labidi Amel	Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'application Inspecteur principal Technicien supérieur Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Architecte Ingénieur d'Etat
37 – TINDOUF	Hamou Bou Talha Fareh Taher Faidjel Belkassam Afian Abdelaâli Ben Moulai Abdallah Chehami Mabrouk	Administrateur principal Ingénieur d'application Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat
38 – TISSEMSILT	Baroud Mohamed Adjed Mohamed Matene Mohamed Ghaleb M'Hamed Matene Ahmed Fendil Tayeb Saridj Ahmed Dadoune Mustapha Lamine Mitourni Morad Mellas Ali Aouade Abdelkader Metahri Toufik	Ingénieur principal Administrateur Inspecteur Paramédical principal Ingénieur d'Etat Conseiller Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Directeur d'école Ingénieur d'Etat

WILAYA	NOMS ET PRENOMS	GRADES OU FONCTIONS
39 – EL OUED	Lagra Redha Djedid Tahar Bedida Djamel Djellali Ilyes Tamer Lazhar Haouamdi Ahmed Settou Abderraouf Namousa Mohamed Rachid Ghemri Amara Tercha Ahmed Menani Abdelhafid Ben Djaddou Mohammed	Ingénieur d'Etat Administrateur territorial conseiller Architecte Architecte Ingénieur d'Etat Administrateur territorial Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Administrateur territorial principal Administrateur territorial Ingénieur d'Etat
40 – KHENCHELA	Wannas Mohamed Sai Kamal Bougandoura Abdarraouf Mebarki Miloud Chibani Linda Houha Hammoudi Bouazizi Halim Berkan Abdelwahab Zarouki Salim Bahri Salah Bouzouada Marouan Bouhzeme Lazhar	Inspecteur divisionnaire Inspecteur Ingénieur d'Etat Technicien supérieur Architecte Technicien supérieur Ingénieur d'Etat Inspecteur Inspecteur Architecte Ingénieur d'Etat Administrateur
41 – SOUK AHRAS	Mouafak Abdemalek Chedadi Mokdad Kadri Zoubir Bara Lakhdar Djemil Saber Rouaibia Farid Amarnia Azz Dinn Toubel Abdelwaheb Hafsi Ali Bouhncbir Mourad Aïssat Farid Wennass Nassima	Ingénieur d'Etat Ingénieur d'application Technicien Ingénieur Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Architecte
42 – TIPAZA	Izri Rédha Djaafri Abdelkader Tahri Djillali Melhani Abderrahmane Bedrouni Abdelhadi Guitoune Slimane Hammoudi Youcef Mansour Hassen Amourene Omar Ikhlif Saïd Nadir Djillali Lellouchi Azzedine	Ingénieur principal Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Ingénieur d'Etat Technicien supérieur Ingénieur d'Etat Technicien supérieur Ingénieur d'Etat Ingénieur d'application Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat

WILAYA	NOMS ET PRENOMS	GRADES OU FONCTIONS
43 – MILA	Hannani Touhami	Ingénieur d'Etat
	Khelifa Zohir	Ingénieur d'Etat
	Kessita Maâmar	Ingénieur en chef
	Dekkiche Hacene	Ingénieur d'Etat
	Abbas Allaoua	Architecte
	Berkal Mohamed Tahar	Ingénieur d'Etat
	Abdarazak Mohamed Salah	Ingénieur principal
	Boulkroune Ahcene	Ingénieur principal
	Saâdouni Omar	Ingénieur d'application
	Tabet Abdelamine	Ingénieur d'Etat
	Belkhene Mourad	Ingénieur d'Etat
	Chouaib Abdelhadi	Ingénieur d'Etat
44 – AIN DEFLA	Kerim Abderahmen	Ingénieur d'Etat principal
	Koudil Doudai	Ingénieur d'Etat
	Omrane Atika	Ingénieur d'Etat
	Ben Ameer Hamid	Ingénieur d'Etat
	Khentache Fadila	Ingénieur d'Etat
	Kelali Ali	Ingénieur d'Etat
	Smaïl Abdelkader	Ingénieur d'Etat
	Yettou Amar	Ingénieur d'Etat
	Belkacemi Noureddine	Ingénieur d'application
	Zehafe Abdelkader	Ingénieur d'Etat
45 – NAAMA	Aidaoui Tayeb	Inspecteur divisionnaire
	Sadok Abdellah	Architecte principal
	Lakhal Abderrahmane	Architecte
	Bendebiche Karima	Ingénieur d'Etat
	Fkir Ahmed	Technicien supérieur
	Arabi Mohammed	Administrateur territorial
	Habour Mustapha	Technicien
	Hafdi Abderrezak	Administrateur territorial
	Kebir Madjdoub	Administrateur territorial
	Zaoui Mohammed	Architecte principal
	Mokri Abderrahmane	Ingénieur d'Etat

WILAYA	NOMS ET PRENOMS	GRADES OU FONCTIONS
46 – AIN TEMOUCHENT	Larbi Massoud Kamel Megherbi Abdelhakim Benzerbadj Youcef Attig Bekaye Rahal Mohamed Ali Kahouadji Safa Meddoune Kadour Bouhmidi Ahmed Ben Achour Abdelkader Bachir Abdelkader Hadj Safi Azzedine Touati Nadia Tinhinane	Inspecteur principal Ingénieur d'Etat Ingénieur en chef Inspecteur Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Inspecteur central Inspecteur central Ingénieur en chef Architecte Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat
47 – GHARDAIA	Bouhamida Mahyeddine Moulay Brahim Mohamed Hamza Slimane Bahoura Abdelkrem Meharzi Brahim Hadj Mahamed Brahim Ben Atalla Moussa Bousnane Roustom Houdjadje Bahmed Arradj Mohamed Ben Douma Abdelghani Hadj Messaoud Mustapha	Ingénieur Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur Ingénieur d'Etat principal Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat
48 – RELIZANE	Chibani Abderahmane Safi Ahmed Aïssa Bey Mohamed Belkacem Mustapha Bendaoudia Mohamed Benlefki Rabeh Blila Djillali Sahli Tahar Cheheb Belabbes Yassaad Djillali Mouni Mohamed Soualili Henni	Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur principal Technicien supérieur Technicien supérieur Technicien supérieur Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Ingénieur d'Etat Technicien supérieur

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

Arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 25 Joumada El Oula 1434 correspondant au 7 avril 2013 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Naâma.

Par arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015, la liste des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Naâma, fixée par l'arrêté du 25 Joumada El Oula 1434 correspondant au 7 avril 2013 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Naâma, est modifiée comme suit :

- (sans changement) ;
- (sans changement) ;
- Zair Mohamed, représentant de l'agence nationale du soutien à l'emploi des jeunes, membre ;
- Touioui Nouredine, représentant de la chambre algérienne du commerce et de l'industrie, membre ;
- Allaoua Brahim, représentant de la chambre de l'artisanat et des métiers, membre ;
- Oudjit Aziz, représentant du fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises, membre ;
- Morsou Nouredine, représentant de la direction de wilaya de la poste, des technologies de l'information et de la communication de Naâma, membre ;
- Dalibey Rafik, représentant de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique, membre.

-----★-----

Arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 25 Joumada El Oula 1434 correspondant au 7 avril 2013 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Blida.

Par arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015, la liste des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Blida fixée par l'arrêté du 25 Joumada El Oula 1434 correspondant au 7 avril 2013 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Blida, est modifiée comme suit :

- (sans changement) ;

— Bouterfa Sabrina épouse Zerouk, représentante de l'agence nationale de développement de l'investissement, membre ;

— Bouzira Redouane, représentant de l'agence nationale du soutien à l'emploi des jeunes, membre ;

— Hamdi Fairouz, représentante de la chambre algérienne du commerce et d'industrie, membre ;

— Bensalem Reda, représentant de la chambre de l'artisanat et des métiers, membre ;

— (sans changement) ;

— (sans changement) ;

— Issoulah Lila, représentante de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique, membre.

-----★-----

Arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 25 Joumada El Oula 1434 correspondant au 7 avril 2013 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Adrar.

Par arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015, la liste des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Adrar, fixée par l'arrêté du 25 Joumada El Oula 1434 correspondant au 7 avril 2013 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Adrar, est modifiée comme suit :

— (sans changement) ;

— Abdellah Abderrahmane, représentant de l'agence nationale de développement de l'investissement, membre ;

— Hiri Bouhafs, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;

— (sans changement) ;

— Baouia Mimoun, représentant de la chambre de l'artisanat et des métiers, membre ;

— (sans changement) ;

— Benchikh Abdelhamid, représentant de la direction de wilaya de la poste, des technologies de l'information et de la communication d'Adrar, membre ;

— Halliche Djamila, représentante de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique, membre.

Arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 25 Joumada El Oula 1434 correspondant au 7 avril 2013 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Illizi.

Par arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015, la liste des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Illizi fixée par l'arrêté du 25 Joumada El Oula 1434 correspondant au 7 avril 2013 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'Illizi, est modifiée comme suit :

- (sans changement) ;
- Deghab Mustapha, représentant de l'agence nationale de développement de l'investissement, membre ;
- (sans changement) ;
- Souissi Mohamed, représentant de la chambre algérienne du commerce et d'industrie, membre ;
- Ghouila Abdelhafidh, représentant de la chambre de l'artisanat et des métiers, membre ;
- Larbi Nazim, représentant du fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises, membre ;
- (sans changement) ;
- Dalibey Rafik, représentant de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique, membre.

-----★-----

Arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015, modifiant l'arrêté du 25 Joumada El Oula 1434 correspondant au 7 avril 2013 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Sidi Bel Abbès.

Par arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015, la liste des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Sidi Bel Abbès fixée par l'arrêté du 25 Joumada El Oula 1434 correspondant au 7 avril 2013 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Sidi Bel Abbès, est modifiée comme suit :

- (sans changement) ;
- Bouchenak Kheladi Mohamed Amine, représentant de l'agence nationale de développement de l'investissement, membre ;

— Haddam Abdelkrim, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;

— (sans changement) ;

— Berrayeh Slimane, représentant de la chambre de l'artisanat et des métiers, membre ;

— (sans changement) ;

— Dahaoui Toufik, représentant de la direction de wilaya de la poste et, des technologies de l'information et de la communication de Sidi Bel Abbès, membre ;

— Nezla Mohamed, représentant de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique, membre.

-----★-----

Arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 25 Joumada El Oula 1434 correspondant au 7 avril 2013 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Tindouf.

Par arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015, la liste des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Tindouf fixée par l'arrêté du 25 Joumada El Oula 1434 correspondant au 7 avril 2013 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Tindouf, est modifiée comme suit :

- (sans changement) ;
- Bouam Khaled, représentant de l'agence nationale de développement de l'investissement, membre ;
- Boussaid Smail, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;
- (sans changement) ;
- Yahiaoui Fatna, représentante de la chambre de l'artisanat et des métiers, membre ;
- (sans changement) ;
- Manar Abdelkader, représentant de la direction de wilaya de la poste et, des technologies de l'information et de la communication de Tindouf, membre ;
- Hamouche Yacine, représentant de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique, membre.

Arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 25 Joumada El Oula 1434 correspondant au 7 avril 2013 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Khenchela.

Par arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015, la liste des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Khenchela fixée par l'arrêté du 25 Joumada El Oula 1434 correspondant au 7 avril 2013 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Khenchela, est modifiée comme suit :

- (sans changement)
- Diab Abdelkader, représentant de l'agence nationale de développement de l'investissement, membre ;
- Sahri Abdel Halim, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;
- (sans changement)
- Siad Kamel, représentant de la chambre de l'artisanat et des métiers, membre ;
- Zeghidi Nadir, représentant du fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises, membre ;
- Nefti Said, représentant de la direction de wilaya de la poste, des technologies de l'information et de la communication de la wilaya de Khenchela, membre ;
- Nezla Mohamed, représentant de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique, membre.

-----★-----

Arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 25 Joumada El Oula 1434 correspondant au 7 avril 2013 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Djelfa.

Par arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015, la liste des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Djelfa fixée par l'arrêté du 25 Joumada El Oula 1434 correspondant au 7 avril 2013 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Djelfa, est modifiée comme suit :

- (sans changement)

— Messaoudi Belkacem, représentant de l'agence nationale de développement de l'investissement, membre ;

— Azzi Souhila, représentante de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;

— Mouhoune Mustapha, représentant de la chambre algérienne du commerce et d'industrie, membre ;

— Mesgri Slimane, représentant de la chambre de l'artisanat et des métiers, membre ;

— (sans changement)

— Abdessalem Brahim, représentant de la direction de wilaya de la poste, des technologies de l'information et de la communication de la wilaya de Djelfa, membre ;

— Fraga Rabeh, représentant de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique, membre.

-----★-----

Arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 25 Joumada El Oula 1434 correspondant au 7 avril 2013 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Jijel.

Par arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015, la liste des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Jijel fixée par l'arrêté du 25 Joumada El Oula 1434 correspondant au 7 avril 2013 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Jijel, est modifiée comme suit :

- (sans changement)
- Droua Samir, représentant de l'agence nationale de développement de l'investissement, membre ;
- Brighet Mounir, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;
- (sans changement)
- Kerdid Abdelhak, représentant de la chambre de l'artisanat et des métiers, membre ;
- (sans changement)
- Belkacem Mohamed Aziz, représentant de la direction de la poste, des technologies de l'information et de la communication de la wilaya de Jijel, membre ;
- Halliche Djamila, représentante de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique, membre.

Arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 25 Joumada El Oula 1434 correspondant au 7 avril 2013 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Biskra.

Par arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015, la liste des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Biskra fixée par l'arrêté du 25 Joumada El Oula 1434 correspondant au 7 avril 2013 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation de Biskra, est modifiée comme suit :

- (sans changement) ;
- Baissa Fouad, représentant de l'agence nationale de développement de l'investissement, membre ;
- Ramdani Riad, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;
- (sans changement) ;
- Silabidi Youcef, représentant de la chambre de l'artisanat et des métiers, membre ;
- (sans changement) ;
- Abdelli Cherif, représentant de la direction de wilaya des postes, des technologies de l'information et de la communication de la wilaya de Biskra, membre ;
- Fraga Rabeh, représentant de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique, membre.

-----★-----

Arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 25 Joumada El Oula 1434 correspondant au 7 avril 2013 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'El Bayadh.

Par arrêté du 8 Rabie Ethani 1436 correspondant au 29 janvier 2015, la liste des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'El Bayadh fixée par l'arrêté du 25 Joumada El Oula 1434 correspondant au 7 avril 2013 portant nomination des membres du conseil d'orientation et de surveillance du centre de facilitation d'El Bayadh, est modifiée comme suit :

- (sans changement) ;
- (sans changement) ;

— Chikhi Fouad, représentant de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes, membre ;

— (sans changement) ;

— Lagrab Miloud, représentant de la chambre de l'artisanat et des métiers, membre ;

— (sans changement) ;

— Sellam Mustapha, représentant de la direction de wilaya de la poste, des technologies de l'information et de la communication de la wilaya d'El Bayadh, membre ;

— Bouhali Abdelhalim, représentant de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologique, membre.

**MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME
ET DE LA VILLE**

Arrêté interministériel du 24 Rajab 1436 correspondant au 13 mai 2015 complétant la liste des spécialités pour le recrutement et la promotion dans certains corps techniques spécifiques de l'administration chargée de l'habitat et de l'urbanisme.

Le Premier ministre,

Le ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville,

Vu le décret présidentiel n° 14-145 du 28 Joumada Ethania 1435 correspondant au 28 avril 2014 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 08-189 du 27 Joumada Ethania 1429 correspondant au 1er juillet 2008, modifié et complété, fixant les attributions du ministre de l'habitat et de l'urbanisme ;

Vu le décret exécutif n° 09-241 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps techniques spécifiques de l'administration chargée de l'habitat et de l'urbanisme ;

Vu le décret exécutif n° 12-194 du 3 Joumada Ethania 1433 correspondant au 25 avril 2012 fixant les modalités d'organisation et de déroulement des concours, examens et tests professionnels au sein des institutions et administrations publiques ;

Vu le décret exécutif n° 14-193 du 5 Ramadhan 1435 correspondant au 3 juillet 2014 fixant les attributions du directeur général de la fonction publique et de la réforme administrative ;

Arrêtent :

Article. 1er. — En application des dispositions des articles 28 et 57 du décret exécutif n° 09-241 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009, susvisé, le présent arrêté a pour objet de compléter la liste des spécialités pour le recrutement et la promotion dans les corps des ingénieurs et des techniciens de l'habitat et de l'urbanisme.

Art. 2. — La liste des spécialités pour le recrutement et la promotion dans le corps des ingénieurs de l'habitat et de l'urbanisme, est complétée comme suit :

Diplôme d'ingénieur d'Etat et diplôme de magistère :

1- Filière « génie civil, toutes spécialités » ;

2- Filière « urbanisme » ;

3- Filière « aménagement » :

- urbanisme et aménagement urbain ;
- gestion des villes et développement durable.

4- Filière « aménagement du territoire » :

- aménagement du territoire et gestion des risques majeurs ;
- aménagement et développement des territoires ruraux ;
- cartographie, topographie et système d'information géographique ;
- risques naturels ;
- aménagement et urbanisme.

5- Filière « géographie et aménagement du territoire » :

- aménagement des villes ;
- aménagement et urbanisme ;
- aménagement des territoires ruraux et développement durable.

6- Filière « gestion des techniques urbaines » :

- eco-gestion et développement durable ;
- gestion des villes ;
- gestion des risques naturels dans le milieu urbain ;
- ville et trafic urbain ;
- gestion des villes et développement durable.

7- Filière « aménagement urbain » :

- ville et projet urbain.

8- Filière « environnement » :

- management de l'environnement.

9- Filière « sciences de la terre » :

- aménagement régional et développement durable ;
- géo-environnement ;
- Hydrogéologie ;
- aménagement du territoire.

Art. 3. — La liste des spécialités pour le recrutement et la promotion dans le corps des techniciens de l'habitat et de l'urbanisme, est complétée comme suit :

1- Diplôme de technicien :

- topographie ;
- suivi de réalisation en bâtiment ;
- installation en ventilation et conditionnement d'air ;
- métré tout corps d'état ;
- mécanique des sols ;
- dessin d'étude/option « architecture » ;
- dessin d'étude/option « béton armé » ;
- froid industriel et climatisation ;
- conducteur de centrale à béton ;
- dessin d'étude en génie ;
- dessin et ingénierie de conception,
- géomètre topographe.

2- Diplôme de technicien supérieur :

- géotechnique ;
- géomètre topographe ;
- métreur vérificateur et étude de prix ;
- dessin de projection en béton armé ;
- installation sanitaire, chauffage et climatisation ;
- maquettiste en bâtiment et travaux publics ;
- architecture d'intérieur ;
- réhabilitation et rénovation de l'habitat ;
- méthode et organisation de chantier ;
- étude et économie de la construction ;
- hygiène, sécurité et environnement ;
- dessin et ingénierie de conception ;
- aménagement du territoire ;
- conducteur de travaux bâtiment.

3- Diplôme d'études universitaires appliquées :

- architecture ;
- génie civil.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 24 Rajab 1436 correspondant au 13 mai 2015.

Le ministre de l'habitat,
de l'urbanisme
et de la ville

Abdelmadjid TEBBOUNE

Pour le Premier ministre
et par délégation

*Le directeur général de la
fonction publique et de la
réforme administrative*

Belkacem BOUCHEMAL

Arrêté interministériel du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015 fixant la liste des projets qui peuvent faire l'objet d'une consultation sélective dans le cadre des études et réalisation ou réalisation de cités d'habitat intégrées.

Le ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville,

Le ministre des finances,

Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics ;

Arrêtent :

Article 1er. — Le présent arrêté a pour objet de fixer la liste des projets qui peuvent faire l'objet d'une consultation sélective, conformément aux dispositions de l'article 31 du décret présidentiel n°10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics.

Art. 2. — Les projets concernés par la procédure de la consultation sélective, sont les suivants :

— étude et réalisation ou réalisation des cités d'habitat intégrées de 400 à moins de 2 000 logements avec VRD et équipements publics d'accompagnement ;

— étude et réalisation ou réalisation de cités d'habitat intégrées de plus de 2 000 à 5 000 logements avec VRD et équipements publics d'accompagnement ;

— étude et réalisation ou réalisation de cités d'habitat intégrées de 200 logements et plus avec VRD et équipements publics d'accompagnement, dont le mode de réalisation est basé sur la préfabrication en usine d'une capacité définie par un cahier des charges élaboré par le ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville.

Art. 3. — Les projets cités à l'article 2 du présent arrêté, réalisés dans le cadre de la procédure de consultation sélective demeurent soumis aux dispositions de l'article 18 du décret présidentiel n°10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté interministériel du 25 Safar 1434 correspondant au 7 janvier 2013 et l'arrêté interministériel du 18 Rabie Ethani 1435 correspondant au 18 février 2014 fixant la liste des projets qui peuvent faire l'objet d'une consultation sélective, sont abrogées.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015.

Le ministre de l'habitat, de
l'urbanisme
et de la ville

Le ministre
des finances

Abdelmadjid TEBBOUNE

Mohamed DJELLAB

-----★-----

Arrêté du 29 Joumada Ethania 1436 correspondant au 19 avril 2015 modifiant l'arrêté du 30 Chaoual 1434 correspondant au 9 juillet 2013 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse nationale du logement (CNL).

Par arrêté du 29 Joumada Ethania 1436 correspondant au 19 avril 2015 l'arrêté du 30 Chaoual 1434 correspondant au 9 juillet 2013, modifié, portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse nationale du logement, est modifié comme suit :

« — Mr Mohamed El Habib Zehana , représentant du ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, en remplacement de Mr Lyes Benidir ;

— Mme Malika Maâmri , représentante du ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, en remplacement de Mr Mohamed Rehamia ;

..... (le reste sans changement)